

L'hon. M. Brooks: Ce projet est acceptable, l'autre ne l'était pas.

M. l'Orateur: Le ministre est libre de décider s'il a envie oui ou non de répondre à cette question.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Si cette question m'était adressée, monsieur l'Orateur, je dirai que la réponse pourra facilement se retrouver dans les accords que nous sommes en train de conclure avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. On se conformera ici aux principes que j'ai indiqués dans la déclaration. Les accords doivent porter sur des points de détail. Dans mes observations je me suis attaché aux principes essentiels. Le bill dont j'ai parlé est une disposition habilitante. Il vise à habiliter la province à conclure l'accord. Il va de soi que nous sommes actuellement en train de rédiger ces accords aussi rapidement que les fonctionnaires chargés des négociations peuvent résoudre les difficultés qui se posent à eux.

M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans le débat précédant la deuxième lecture, je n'ai pas l'intention de répéter les arguments évoqués à l'étape de la résolution, surtout pour ce qui a trait aux auteurs présumés du bill. Je doute qu'il y ait des avantages à tirer de la discussion du problème à la Chambre parce que, quoi qu'on dise, on ne persuadera probablement pas la partie adverse.

Pour ma part, depuis que je siège ici, je tâche de suivre les événements relativement à l'énergie dans les provinces Maritimes, abstraction faite de l'entreprise particulière de Beechwood qui est avant tout un problème intéressant les députés du Nouveau-Brunswick. Je ne peux donc rien dire sur cette question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton). Cependant, je crois que tous les éléments essentiels du programme que le ministre a exposé et que l'ex-ministre des Finances avait déjà exposé, sont contenus dans le rapport même dont le ministre et moi-même avons parlé.

Le ministre a dit que le programme proposé par l'ancien gouvernement ne s'étendait pas à Beechwood pour la mise en valeur coordonnée des provinces de l'Atlantique. Je rappelle que parmi les avantages certains attribués à ce genre de coordination par le professeur Christie, il y a les économies découlant de la coordination de la production des centrales hydro-électriques et thermiques de la région des provinces Maritimes. Je suis persuadé que si le ministre a pu promptement présenter son projet de résolution et son

[L'hon. M. Lesage.]

bill, c'est en grande partie à cause de l'excellente préparation faite par l'ancien gouvernement, préparation à laquelle il s'est conformé et qu'il a présentée à la Chambre.

J'avoue bien franchement, comme je l'ai fait à l'étape de la résolution, que ce programme comporte une amélioration mieux définie que dans le programme précédent, c'est-à-dire que le gouvernement est maintenant disposé à verser une subvention sur la houille utilisée dans les centrales thermiques des provinces de l'Atlantique afin que les frais de production d'énergie soient égaux à ceux des centrales de l'Ontario qui utilisent du charbon. Voilà une façon bien ingénieuse d'appliquer le principe de la subvention et, sans pour autant m'en prendre au gouvernement, j'ajoute que c'est pousser plus loin que d'habitude l'application du principe de cette subvention. Ainsi que je l'ai déjà signalé, la subvention a toujours visé à égaliser le prix du charbon de la Nouvelle-Écosse et de celui des États-Unis livré sur des marchés particuliers du centre du Canada. Ce n'est donc pas le même principe et, encore une fois, je n'en critique pas le gouvernement, mais je pense que nous devons nous rendre compte qu'on a adopté un nouveau principe dans l'application de la subvention.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, par souci de précision, est-ce que je puis poser une question à l'honorable député?

M. MacEachen: Certainement.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Ai-je raison de dire que vous venez de déclarer que le principe suivi autrefois consistait à réaliser la péréquation en se fondant sur le prix du charbon américain livré dans le centre de l'Ontario?

M. MacEachen: Oui, c'est ce que je crois avoir dit.

L'hon. M. Hamilton (Qu'appelle): Je puis ajouter ici que c'est précisément ce que nous avons fait en ce cas-ci.

M. MacEachen: A une exception près, monsieur l'Orateur. Ce charbon n'est pas vendu sur le même marché. Il est impossible de concevoir qu'on puisse vendre le même montant de charbon sur les mêmes marchés. Ni le charbon de la Nouvelle-Écosse, ni celui des États-Unis ne peut s'écouler sur les mêmes marchés. Je crois donc que les deux questions ne sont pas les mêmes, dans ce sens-là.

Le ministre nous a dit qu'on allait prier le Parlement de fournir une subvention supplémentaire de \$1,700,000 annuellement de façon à subventionner l'utilisation du charbon dans ces centrales thermiques. Cette somme s'ajoute à celle que le Parlement a été prié